



Règlement du concours 2025-2026

Art.1 : Présentation générale

Ce concours est organisé par l'AEFE ZECO, partenaire du réseau Kamilala, afin d'encourager les acteurs éducatifs à développer des projets ouverts sur la diversité de langues à travers la création des planches d'un Kamishibai plurilingue.

Art.2 : A qui s'adresse le Concours ?

Le concours est ouvert à tous les établissements de la zone Europe Centrale et Orientale pour les élèves de la maternelle au collège. Les élèves doivent être au cœur du processus de création, sous la direction des enseignants.

Un seul kamishibai sera accepté par groupe ou classe participant·e. **Les candidatures sont à déposer avant le 18 octobre 2025.**

Inscription via le lien suivant [Concours Kamishibai plurilingue 2025-2026](#)

Art.3 : Les planches : texte et illustrations

Le format des planches est le suivant : 37 x 27,5 cm (format standard, légèrement inférieur au format A3). Vous pouvez donc imprimer votre kamishibai sur un format A3 puis découper les marges.

Le kamishibai doit être composé (couverture comprise) de 8 à 14 planches. Les kamishibais de plus de 14 planches ne seront pas acceptés.

L'histoire doit se présenter selon le principe du kamishibai : sur le recto des planches, une illustration, sur le verso des planches, le texte de l'histoire.

La technique est libre pour les illustrations (peinture, feutre, crayons, collages, photos...).

Le texte tapé à l'ordinateur doit être concis. Pour donner un ordre d'idées, prévoir entre 1 et 8 lignes en police 16 par planche.

Toutes les formes narratives sont acceptées.



Art.4 : Les langues

Au moins quatre langues doivent être présentes dans l'histoire (français et trois autres langues minimum). Le Kamishibai plurilingue peut comporter autant de langues que vous le souhaitez. Toutes les langues et toutes les variétés de langues sont légitimes !

Votre choix se fera peut-être en fonction des langues et des variétés connues dans la classe. Langues locales, langues étrangères, dialectes et variétés locales de langues sont toutes acceptées.

La diversité des langues peut apparaître dans le texte, mais aussi dans les illustrations, de différentes façons :

- La narration peut se faire en français, et les dialogues dans différentes langues (chaque personnage peut parler une langue différente)
- La narration peut se faire en français et contient elle-même différentes langues (onomatopées, comptines, mots clés de l'intrigue, etc. peuvent apparaître dans d'autres langues)
- Il est important que le récit permette la compréhension de l'ensemble de ces langues (même si l'on n'est pas locuteur de la langue) soit grâce à l'intercompréhension (mots transparents par rapport au français), ou grâce à une traduction ou reformulation à l'intérieur de la narration.

Attention, il ne s'agit pas de traduire le même texte dans différentes langues.

L'alternance entre les langues doit refléter au mieux la réalité de pratiques plurilingues ou pluri-langagières.

Chaque mot ou phrase dans une autre langue que le français devra être traduit·e sur la même planche (en bas de page). La prononciation des mots est également souhaitée entre crochets (exemple : « Abuelo » se prononce [Abouélo])

Art. 5 : Réception des kamishibais

Les planches et le texte doivent être scannés. L'ensemble peut être envoyé au format PDF. **Toutefois, la ZECO privilégie la version filmée dans la mesure où elle reflète davantage la participation des élèves à la fois dans la manipulation du kamishibai et la narration des élèves.** La version PDF, sera demandée, en plus de la version filmée, uniquement aux lauréats pour publication sur le site de DULALA.

Les histoires peuvent être envoyées en vidéo en format mp4. **La durée est limitée à 5 minutes et le fichier ne doit pas dépasser 24 MO. Un formulaire d'autorisation de droit à l'image et voix est à compléter et à signer par la famille.**



L'histoire et le formulaire devront être envoyés dans le dossier drive dédié impérativement avant **le 28 mars 2026**.

Le kamishibai devra être déposé dans le dossier drive dédié au concours.

En cas de difficulté, vous pouvez l'envoyer à : nathalie.jeudykarakoc@aefe.fr

La personne responsable du projet pédagogique devra remplir son ***carnet de bord*** en ligne (lien fourni dans l'accusé de réception de l'inscription). Une fois complété, le carnet de bord en format numérique (en cliquant sur envoyer lors du remplissage du formulaire). Les données du carnet de bord pourront être traitées par l'AEFE ZECO afin d'étudier l'impact pédagogique du concours. L'AEFE ZECO s'engage à ne pas diffuser les données brutes des carnets de bord telles qu'elles auront été recueillies.

Art. 6 : Le Jury

Un jury composé de membres de la ZECO (CPAIEN , EF1D, EF2D, enseignants volontaires des établissements de la ZECO, analysera et évaluera chaque histoire à partir de plusieurs critères

- respect de la dimension plurilingue de l'histoire
- place et utilisation des langues dans l'histoire
- diversité des statuts des langues et des systèmes d'écriture représentés
- construction de l'histoire
- créativité dans les illustrations
- respect des contraintes techniques (nombre de planches, format, longueur du texte)
- respect des caractéristiques du kamishibai.

Un prix par catégorie sera attribué suite à la délibération du jury.

Les catégories sont les suivantes :

Catégorie 3-6 ans

Catégorie 7-10 ans

Catégorie 11-15 ans

Les prix seront attribués lors d'une cérémonie durant le mois de mai.

Art. 7 : Droits d'auteur

En participant, le candidat s'engage à céder à titre gratuit ses droits de reproduction et de représentation à la structure en charge de l'organisation du concours. De cette manière, le candidat accepte que son kamishibai soit intégré dans les outils de communication de réseau Kamilala (site internet et réseaux sociaux) et les outils de communication de la Zone Europe Centrale et Orientale (ZECO) et de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE) (site internet , réseaux sociaux) ainsi que de son exploitation dans le cadre de ses activités de formation pour tous pays et pour la durée de protection conférée par le droit d'auteur.



De son côté, le réseau Kamilala et la ZECO s'engagent à faire apparaître le nom de la structure/école, le nom de l'adulte référent, les noms des auteurs/illustrateurs.

En retour, pour toute diffusion du kamishibaï par les auteurs, devra être apportée la mention "réalisé dans le cadre du Concours Kamishibaï plurilingue de Dulala et du réseau Kamilala". Le logo du concours pourra également être apposé.

Art. 8 : Publication

Les auteurs du kamishibaï gagnant acceptent que leur travail soit légèrement retouché (par exemple : densité de couleurs, format, amélioration d'une phrase...).

Art. 9 : Adhésion au règlement

La participation au concours implique l'adhésion au présent règlement.

Art. 10 : Organisateur du Concours

Ce concours est organisé par l'AEFE ZECO et s'inscrit dans un réseau international d'acteurs du plurilinguisme appelé Kamilala. Ce réseau est né à l'initiative de l'association Dulala en charge de son animation.

Art. 11 : Formation

Un webinaire de présentation est proposé le 1er octobre 2024 de 16h00 à 17h00, la présence des participants est conseillée.

Planning récapitulatif du Concours Kamishibaï plurilingue 2025-2026

Étapes du concours	Dates
Webinaire de présentation du concours	2 octobre 2025
Webinaire d'accompagnement	8 décembre 2025
Webinaire de suivi de création	03 février 2026
Webinaire finalisation du projet	17 mars 2026
Fin de réception des inscriptions	18 octobre 2025
Envoi des kamishibaïs	Avant le 28 mars 2026
Commission de jury	Du 10 avril mars au 08 mai 2026
Publication des résultats	20 mai 2026
Éventuelle remise des prix	Mai, Juin selon les établissements